

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 AOUT 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 28 août 2017 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – MAURY – BROUSSE – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MM. et Mmes BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ – MARCAILLOU.

Absents : MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **MODIFICATION VENTE TERRAINS « AXA » et « KINES ».**

M. le maire informe ses collègues que les services fiscaux confirment que la vente des terrains au profit d'AXA et des kinés est soumise à la TVA.

Ainsi, il y a lieu de modifier la délibération du 28 novembre 2016, afin que le régime T.V.A. à la marge soit spécifié sur la délibération.

Le montant total des ventes n'est pas modifié.

Accord unanime du conseil municipal.

- **VENTE BANDE TERRAIN « AXA ».**

M. le maire indique à ses collègues qu'il est sollicité par M. BARRIERE, qui construit un cabinet d'assurance, afin d'élargir la voie d'accès à ses bureaux, ce qui nécessite une bande de terrain de 1,50 m supplémentaire.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il propose que cette transaction se fasse pour l'€uro symbolique.

L'acte sera pris en compte par la commune ce qui permettra notamment de modifier les conditions de vente au regard du régime de la T.V.A., objet de la question précédente.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.**

M. le maire propose de modifier le tableau des effectifs suite à l'avancement de M. Jean-Pierre BABY, au grade d'agent de maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Accord unanime du conseil municipal pour la modification du tableau des effectifs.

- **SUBVENTION « ATAC » 2018.**

M. le maire rappelle à ses collègues, que l'association ATAC organise en 2018 sur la commune, en partenariat avec le magazine VTT « Vélo Vert », le trophée du vélo de l'année.

Cette manifestation se déroule sur une semaine du 18 au 24 mars 2018 et les principaux frais concernent l'hébergement et la restauration d'environ 50 participants au camping « Le Moulin de Ste Anne ». Cette opération est estimée à 12 000 € et l'ATAC sollicite une participation de la commune d'un montant de 3 000 €. Les autres parts étant sollicitées auprès de l'Agglo, du Département et de la Région.

M. le maire propose de répartir cette subvention sur deux exercices avec notamment, le transfert pour 2017 de la subvention de 1 500 € prévue pour le comité des fêtes.

Compte tenu que le maire est partie prenante dans ce dossier, il indique qu'il ne prendra pas part au vote.

M. BENOIT, 1<sup>er</sup> adjoint sollicite l'avis de ces collègues.

Accord unanime du conseil municipal.

**- REMBOURSEMENT CAUTION LOCATION BONNET/MAUREL.**

M. Didier BONNET et Mme Sandrine MAUREL ont informé par courrier le maire de leur souhait de résilier le bail de location, pour le garage 6H qu'ils louent à la commune, rue du Cèdre, à compter du 30 septembre 2017.

Il convient dès lors de procéder au remboursement de la caution.

Accord unanime du conseil municipal.

**- VIREMENTS CREDITS.**

Un certain nombre de virements de crédits seront effectués en section de fonctionnement et plus particulièrement aux articles « petits équipements », « bâtiments publics » et « voiries ».

Ces virements de crédits ne modifient pas l'équilibre général de la section de fonctionnement.

Accord unanime du conseil municipal.

**- COMTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ M. BENOIT indique que tous les travaux aux écoles ont été réalisés.

Le planning de M. Nicolas PITIE sera modifié à compter du 04 septembre 2017.

⇒ Mme BRAULIO fait part des difficultés d'établissement des plannings, suite à des congés et des arrêts maladies.

⇒ M. GREFFIER indique que dans le cadre de DICRIM, il sera distribué des plaquettes d'information sur les risques d'inondation. Il propose que soit joint à cette diffusion, le feuillet d'inscription « Téléalerte ».

Il indique que le S.O.E.M.N. a donné son accord pour le branchement d'un poteau d'incendie, chemin de la Lande, afin d'assurer la protection du domaine.

Il indique que le lieutenant FERRIERES, commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Conques sur Orbiel, est muté mais pas remplacé pour le moment. Cette structure est commandée par son adjoint, M. BRIAND.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 15.

Le Maire,

  
Alain MARTY

